



COMITÉ DIRECTEUR DU 5 JUIN 2010 - Lyon

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Présents :

- ✓ Comité directeur : BÉNINTENDE Jean-Claude - BOURDEAUX Jean-Philippe - BURLOT Bertrand - CANTENOT Pascal - CHEVALIER Christian - DESSAINT Hubert - DUCHESNE DE LAMOTTE François - FAUCHIER Jeff - GENSAC Véronique - JEAN Dominique - LACOUR Vincent- LAME Jean-Pierre - SORREL Jérôme - WATRIN Éric.
- ✓ Ligues : GILLES Yves.

Excusés : POULEAU Jean-Pierre.

Invités : /

Pouvoirs : de BONNENFANT Kevin à BURLOT Bertrand - de DANIEL Vincent (APL) à JEAN Dominique - de KAUFFMANN Rémy à DUCHESNE François - de LASSALLE Marc à BURLOT Bertrand – de OULDALI Sonia à BÉNINTENDE Jean-Claude - de PICHET Christophe à GENSAC Véronique - de SÉNAC Thomas à SORREL Jérôme.

Absents : BRAËMS Pierre - CHAUVIN Agnès.

Direction technique nationale : GOUESLAIN Yves.

Secrétariat : MAUREL Sophie – MARCHESE Brigitte.

P.S : PRIEUR Henri radié



ORDRE DU JOUR

À partir de 8 h : réunion des commissions - 9 heures : début de séance du comité directeur

1. Tour de table : point des commissions, de la direction technique nationale, du secrétariat, depuis le dernier comité directeur

2. Approbation du compte rendu du comité directeur du 13 mars 2010 **vote**
(cf. pièce jointe)

3. Enquêtes à destination des structures FFVL (cf. pièce jointe)

Rappel des objectifs :

– Clubs/OBL : permettre à la FFVL d'évaluer pour l'ensemble du territoire les besoins annuels de financement et les aides perçues qui concernent les équipements d'intérêt collectif (sites, balises...)

– CDVL/ligues : identifier les différents modes de financement des ligues et CDVL et connaître en qualité et en quantité les soutiens apportés concernant les sites, balises et autres éléments d'intérêt collectif.

À l'issue de l'enquête, pouvoir proposer au comité directeur de la FFVL des évolutions qualitatives et quantitatives de la quote-part du montant des licences reversé aux acteurs du terrain, en lien avec les projets de rénovation de licences

4. Projet de modification du règlement disciplinaire fédéral. Débat

5. Dossier balises météo (cf. pièce jointe) **vote**

6. Point financier :

- Licences
- Placements réserves
- Étude fiscalité
- Résultat de la négociation de la convention d'objectifs avec le ministère des Sports

7. Assurances :

- Modalités réglementaires de l'inscription de la FFVL à l'ORIAS en tant qu'intermédiaire d'assurance : les possibilités de se mettre en conformité avec la législation.
- Orientation du futur cahier des charges kite / cerf-volant : avantages et inconvénients d'une tarification séparée des disciplines de la FFVL.

8. Composition de la commission Médicale :

Nomination du médecin fédéral national parapente **vote**

9. Kite :

- AFKITE : champs d'actions de la FFVL (actions légales et statutaires)
- Courriers de J.Sorrel aux écoles et d'Y.Goueslain au Creps de Montpellier
- Bilan des actions entamées pour le développement du kite scolaire
- Projet de restructuration de la filière des qualifications fédérales **vote de principe**

10. Cerf-volant :

- Modification de l'ICV (initiateur cerf-volant) **vote**
- Proposition de création d'une qualification d'entraîneur de club **vote de principe**

11. Validation du règlement des compétitions parapente 2010 **vote**

12. Divers :

- Présence des élus à la coupe Icare / salon nautique
- Point sur les signatures de conventions et négociations en cours : UNSS, ENVS, UCPA, LPO, CAF, FELA.

*Plafond du tarif des repas

Fin des travaux : 17h30



Les participants sont accueillis par le président et le secrétaire général. La séance débute après un tour de table consacré aux travaux en cours des commissions, de la DTN et du secrétariat.

François Duchesne quittant la séance à midi donne son pouvoir à Éric Watrin.

VOTE NUMERO 1, À MAIN LEVÉE

22 VOTANTS

Approbation du compte-rendu du comité directeur du 13 mars 2010

OUI À L'UNANIMITÉ

Enquêtes à destination des structures FFVL

Christian Chevalier, qui démissionne du comité directeur pour des raisons professionnelles, annonce la mise au point d'un questionnaire sur les circuits de financement afin de clarifier les relations dans ce domaine entre les clubs, les OBL, les CDVL, les ligues et la fédération. Il serait judicieux de faire un test sur quelques ligues et clubs avant le lancement officiel de l'enquête. Il souligne que le système actuel est globalement satisfaisant et que les modifications doivent être envisagées avec prudence. La question est de savoir qui encaisse quoi, et de déterminer s'il faut uniformiser les pratiques au niveau national ou laisser carte blanche aux échelons locaux. Diverses interrogations surgissent : l'implication avec les assurances et le positionnement du kite sur la stratégie des coûts dont la gestion des sites. D'autre part, il serait souhaitable d'harmoniser les procédures d'affiliation et de radiation entre le kite et le parapente.

Véronique Gensac suggère de désigner un organisme collecteur unique et d'instaurer une surcotisation en fonction des dépenses des ligues par activité.

Yves Gilles propose de consulter les présidents de ligue lors de leur prochaine réunion fin juin, avant toute prise de décision, car les ligues sont attachées à leur indépendance dans la gestion de leur budget. Le débat reste donc ouvert, sachant que la recherche d'un élu pour prendre la succession de Christian Chevalier devient urgente. Un groupe de travail composé de Véronique Gensac, Jean-Pierre Pouleau, d'un élu kite et du DTN pourrait voir le jour.

Projet de modification du règlement disciplinaire, intervenant Yves Goueslain

Ce projet devant être voté en assemblée générale, il sera donc applicable au plus tôt le 19 mars 2011. L'objectif du président actuel de la commission est d'impliquer davantage les régions dans le circuit, de clarifier certains aspects et d'alléger les procédures dont les radiations.

La proposition consiste à créer une commission de 1^{re} instance dans les ligues qui traiterait sous trois mois le dossier soumis, lequel serait transmis à la 2^e instance (nationale) au-delà de ce délai ou en cas de défaillance volontaire ou non de la 1^{re} instance.

Les présidents de ligue, les présidents de CDVL et les membres du comité directeur ne peuvent pas faire partie de la commission disciplinaire et il ne peut y avoir plus de deux instances, ce qui exclut certaines propositions. Par ailleurs, réduire la commission à une seule instance fédérale obligerait la personne mise en cause à ne disposer que d'une seule possibilité d'appel, auprès du CNOSF, ce qui n'est pas souhaitable.



Jérôme Sorrel estime que la gestion du conflit au niveau national permettrait d'apaiser les tensions tandis que Yves Gilles et Jeff Fauchier proposent d'instruire au niveau de la ligue et dans un esprit de médiation le dossier qui sera ensuite transmis aux instances fédérales pour arbitrage.

Vincent Lacour pose la question de savoir qui peut saisir la commission disciplinaire. L'ensemble de ce sujet sera mis à l'ordre du jour de la réunion de l'APL qui se tiendra fin juin 2010. La décision pourrait être prise lors du prochain comité directeur en octobre.

VOTE NUMÉRO 2, À MAIN LEVÉE

22 VOTANTS

Dossier des balises météo, intervenant Dominique Jean

Un questionnaire a été établi afin de faire voter au comité directeur les réponses aux principales questions posées :

- ✓ Maintien de la possibilité aux structures extérieures de rejoindre le réseau des balises FFVL (sachant que les coûts fixes et variables restent à leur charge) ? **OUI**
- ✓ Obligation pour Adison de changer le type de capteur pour du matériel plus fiable ? **NON**
- ✓ mais la FFVL souhaite qu'Adison informe les structures qu'elles ont le choix entre plusieurs types de capteurs (matériel de base ou option plus onéreuse mais plus fiable)
- ✓ Automatisation de la gestion du serveur technique : **une réunion aura lieu à ce sujet entre Adison et Jérôme Soucany, informaticien de la FFVL**
- ✓ Rapatriement de la base de données Web (Arsys) + site Internet à la FFVL (avec sauvegarde, maintenance...) sur la Dedibox ? **OUI**
- ✓ Refonte du site Internet (balisemeteo.com) et mise en place d'une carte géoportail ?
 - **OUI à moyen terme**
- ✓ **L'aspect financier sera traité lors de la réunion de l'APL puis soumis au vote au prochain CD**
- ✓ Mise en place d'un numéro en 0820 ou 0825 (c'est-à-dire appel facturé à l'appelant générant des recettes pour la FFVL) ? **OUI**
- ✓ Annonces publicitaires sur le site balisemeteo.com et sur serveur vocal ?
 - **OUI sur le Web- NON sur le serveur vocal**

Point sur les assurances, intervenant Jean-Pierre Lama

La FFVL doit se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions relatives à l'inscription à l'ORIAS. Sont considérées comme intermédiaires en assurances les personnes physiques ou morales qui pratiquent l'intermédiation et reçoivent de ce fait une rémunération (cas de la FFVL). Si ces conditions sont remplies, l'inscription à l'ORIAS (Organisme pour le registre des intermédiaires en assurances) est obligatoire depuis le 1^{er} mai 2007. Ne pas nous inscrire nous expose à des sanctions et former du personnel pour remplir cette fonction est coûteux et risqué.

Il a été décidé d'opter pour la solution suivante : faire désigner par le bureau directeur une personne qualifiée chez notre courtier en tant que référent de la FFVL. Cette personne devra être licenciée et avoir les capacités professionnelles requises.

Les engagements financiers sont ainsi moindres pour la FFVL qui devient mandataire du courtier.

Concernant la concurrence entre la FFVL et l'AFK/Verspieren, Jean-Pierre Lama précise que les données de base et plafonds de garanties sont complètement différents ce qui fausse toute



comparaison. **En effet la fédération assure en R.C., sans refacturation directe, toutes ses structures affiliées.** Les coûts de ces assurances sont mutualisés.

Une des solutions serait de dissocier le contrat d'assurance des licenciés de celui des structures. Une autre possibilité serait de négocier pour le kite, par exemple avec la Maif, une R.C terrestre plafonnée à 1,5 million d'euros (au lieu de 5 actuellement) car le sinistre à primes est plus faible dans cette discipline mais cela aurait pour conséquence d'augmenter le montant des primes chez les volants et de provoquer un mouvement de « dé-fédération » nuisible. Par ailleurs l'I.A et la cotisation fédérale resteraient de toute façon à un coût plus élevé. Il s'avère donc urgent de communiquer auprès des structures (clubs et OBL) sur l'intérêt de licencier tous les pratiquants au risque de voir disparaître sinon, à terme, la gratuité de leurs assurances en R.C, si le nombre des licences venaient à trop diminuer. Il se pose aussi le problème des écoles « dissidentes » qui, n'étant pas radiées de la FFVL, continuent à bénéficier de l'assurance payée par la mutualisation, tout en proposant un produit Verspieren moins cher à leurs licenciés !

☞ Intervention d'Yves Goueslain : Il est décidé de ne pas négocier la séparation du delta / parapente du kite/cerf-volant.

Les impacts financiers possibles (diminution de la prime assurance) sont très faibles (1 ou 2 euros) et donc non déterminants. Par contre les conséquences de la séparation en milieu de contrat sont lourdes, à la fois en termes de travail pour la commission, Air Courtage et l'assureur et impactera la globalité. L'enjeu de la très faible réduction potentielle ne vaut pas la peine. Cette piste sera à nouveau examinée lors du prochain appel d'offre.

Les tarifs actuels restent donc inchangés jusqu'à la fin du contrat. De nouveaux produits sont envisagés afin de répondre à une demande du terrain :

Le titre de participation « 6 jours » en kite, avec assurance et sans certificat médical est accepté. Le produit doit être opérationnel pour la licence 2011, donc prêt fin août 2010, sans qu'un vote à l'AG soit requis. Le risque est de voir disparaître en kite la licence année au profit de ce nouveau produit avec les conséquences que cela entraîne.

Le titre de participation cerf-volant « rencontre occasionnelle » à 10 € n'est pas retenu.

Par contre, la licence annuelle Educ'en ciel à 2 €, destinée aux mineurs, dans le cadre d'activités scolaires et comprenant les assurances habituelles est approuvé. La négociation avec la Maif sera faite en direct par les responsables cerf-volant (mission confiée à Alain Girard).

Nomination du médecin fédéral national parapente : le vote est reporté au CD du mois d'octobre 2010.

VOTE NUMÉRO 3, À MAIN LEVÉE

22 VOTANTS

Projet de restructuration de la filière des qualifications fédérales en kite, intervenant Yves Goueslain, suivant document proposé par Chris Cessio, au vu d'un besoin croissant en encadrants bénévoles : leader club (eau, terre ou neige), entraîneur fédéral (les deux étant prioritaires), initiateur fédéral glisse aérotractée, terre, moniteur fédéral glisse aérotractée, terre.

OUI À L'UNANIMITÉ



VOTE NUMÉRO 4, À MAIN LEVÉE

22 VOTANTS

Formation initiateur cerf-volant avec pour objectif de baisser l'âge de la pratique, de rendre plus accessibles les pré-requis, d'alléger la formation en centre et de renforcer celle sur le terrain. Hubert Dessaint souhaite que la commission formation étudie la possibilité de mettre en place des équivalences (ex : VAE) sur un schéma décentralisé.

OUI À L'UNANIMITÉ

VOTE NUMÉRO 5, À MAIN LEVÉE

22 VOTANTS

Projet de qualification fédérale d'entraîneur de club cerf-volant.

OUI À L'UNANIMITÉ

VOTE NUMÉRO 6, À MAIN LEVÉE

22 VOTANTS

Approbation du règlement compétition parapente pour 2010.

OUI À L'UNANIMITÉ

DIVERS

 **Plafond de remboursement des repas.**

Il est fixé, à la majorité, à **25€**.

La séance est levée à 17 H 15 et les participants remerciés pour leur présence.